

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 23
- de votants 26

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-sept novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**OBJET**

**TARIF DE MISE A DISPOSITION  
D'UNE SALLE POUR RÉUNIONS DE  
PARTIS POLITIQUES**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET  
MP. THUILLET C. DESROUSSEAU H. LEDOUX JM. DELANNOY  
B. MERESSE V. PORQUET C. MERCIER L. BLONDEAU A. DEVEMY  
S. SPOTO C. GRAND S. PIROTTE C. RIFF I. PLOUVIER  
JC. REZIGA G. MONTAY B. LE MIGNENT F. COQUELET  
H. DUMOULIN

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/11/2023

Etaient excusés : A. AIT BAHA A. MALABOEUF L. PHILIPPE  
S. GLINEUR

Procurations respectives à : D. RAMEZ P. BAUDRIN C. COLLET

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 21/11/2023

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par délibération du 11/12/1995 la majorité de l'assemblée locale a souhaité que tout parti politique sollicitant la mise à disposition d'une salle communale s'acquitte d'une contribution financière. Le montant de cette contribution pour frais d'occupation a été fixé par demi-journée ou soirée à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Conseil Municipal, considérant que le tarif antérieur avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et après en avoir délibéré, adopte les propositions suivantes applicables avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

TARIF DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR RÉUNIONS DE PARTIS POLITIQUES	2023		2024	
	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER
	200,00 €	250,00 €	210,00 €	262,50 €

Les montants des locations, des arrhes et des coûts de matériels ou vaisselles seront versés entre les mains de SGC de Valenciennes, à Monsieur le Percepteur de VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du budget communal.

**Vote : à l'unanimité**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
MAING, le 04 décembre 2023

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

